



2016 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours du Bâtonnier Jacques TAQUET	12
Réquisitoire de Maître Dov MILSZTAJN	20
Plaidoirie de Maître Nicolas ETCHEPARRE	28
Droit de réponse de l'accusé Marianne JAMES	34

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

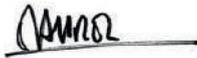
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DU BÂTONNIER JACQUES TAQUET

Chers tous,
Monsieur le préfet
Madame le premier président de la cour d'appel de Versailles
Mesdames et messieurs les Hauts Magistrats,
Monsieur le président du TGI de Nanterre,
Monsieur le président du Conseil national des barreaux,
Monsieur le président de la Conférence des bâtonniers,
Chers amis bâtonniers des barreaux de Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, Saint-Malo, Rouen, Lille, Bobigny, Créteil, Meaux, Évry, Sens, Versailles, Chartres, Pontoise et de Paris (représenté par le bâtonnier Jean-Yves Leborgne).
Chers amis représentant les bâtonniers d'Oran et d'Alger.
Chers confrères et consœurs du barreau des Hauts-de-Seine que j'aurai eu l'honneur de présider pendant deux ans.
Chers Jean-Yves LIENARD du barreau de Versailles et cher Vincent NIORE du barreau de Paris.

Merci d'être venus nombreux en cette période de « vacances scolaires » et à la veille d'un très long week-end où nous allons récupérer une heure de sommeil !

Merci d'avoir pris le chemin des écoliers pour nous retrouver dans ce nouveau site de Courbevoie. Merci aux deux présidents du CNB et de la Conférence des bâtonniers d'avoir retardé

leur départ pour le 60^{ème} Congrès de l'UIA à Budapest.

Après neuf années au Théâtre des Amandiers, changement de décor ! Pourquoi ?

Plusieurs raisons à cela bien sûr, mais je retiens que cette salle a le grand mérite de nous permettre à l'avenir de nous réunir en dehors des vacances scolaires, ce que n'aurait jamais permis le Théâtre des Amandiers.



Ce soir, il y aura des rires : vous le savez, nous recevons Marianne James comme invitée de notre procès fictif. Il y aura aussi de l'émotion, puisque nous recevons Lydienne Eyoum, avocate franco-camerounaise qui a été incarcérée pendant six ans et demi à la prison centrale de Yaoundé.

Nous fêtons cette année les 30 ans de l'Association des Secrétaires de la Conférence et c'est l'occasion pour moi de rendre hommage au bâtonnier Patrick QUIBEL qui en est le père fondateur. Et pour nous

remémorer les bons moments de ces 30 dernières années, je vous propose de commencer tout de suite par un court métrage que nous ont préparé les Anciens Secrétaires.

Diffusion du film

Qu'il me soit permis ici de remercier les Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence pour ce film

et leur dire qu'ils incarnent avec succès la jeunesse et le dynamisme toujours renouvelés de notre beau barreau.

Après la joie du jeune barreau qui se renouvelle, le temps de la nostalgie.

Le barreau a perdu cette année quelques-unes de ses grandes figures.

Les avocats sont une famille et nous avons ce don particulier de reconnaître ceux qui parviennent à inscrire leur vie dans une authenticité qui force l'estime et le respect.

Nathalie Muller est une enfant de 1948, une enfant de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui a créé l'universalisme de la Défense.

« Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation ... dirigée contre elle ».

Nathalie Muller a conduit de multiples missions destinées à assister des avocats menacés dans l'exercice de leurs fonctions : Turquie, Cambodge, Vietnam, Tunisie, Burundi, Kurdistan.

Chaque fois, il lui fallait partir dans l'urgence. Elle n'a ménagé ni sa santé, ni sa fatigue. Au sein de la Commission Droits de l'Homme, elle s'est investie auprès des demandeurs d'asile et plus récemment pour réformer la Cour nationale du droit d'asile. Elle s'est également investie pour défendre le rôle de l'avocat devant la Commission disciplinaire en milieu carcéral. Elle était par ailleurs un soutien très actif « d'Avocats Sans Frontières ».

Nathalie, vous nous laissez en héritage une ardente obligation qui pèse également sur les barreaux qui doivent à leur tour relayer des actions éducatives en matière de Droits de l'Homme :

- défense de la mémoire,
- contribution historique à l'autocritique, voire à la repentance.

C'est une identité moderne de l'avocat que Nathalie Muller a façonnée et son destin l'a conduite dans beaucoup d'endroits où le rôle et la place de l'avocat étaient à inventer.

C'est pourquoi, sur proposition de la Commission Droits de l'Homme, je suis particulièrement heureux de vous annoncer que nous avons décidé de donner le nom de Nathalie Muller à la bibliothèque du barreau.

Ali BENDARA - 1950 – 6 mars 2016

Notre confrère Ali BENDARA est décédé accidentellement le 6 mars 2016 sur l'autoroute reliant Marrakech à Agadir.

Il a perdu sa mère lors du tremblement de terre du 29 février 1960 qui a détruit la ville et coûté la vie à plus de 15.000 personnes. Il a poursuivi ses études de droit à Rabat avant de prêter serment et d'intégrer le barreau d'Agadir dont il est devenu membre du conseil de l'ordre. Passionné de football, il a été président du club d'AGADIR qui évolue en 1^{ère} division du championnat marocain. Il a fait partie du cabinet du ministre des sports.

Il était l'avocat d'entreprises et de particuliers qui avaient des intérêts en France, ce qui l'a amené à solliciter son inscription au barreau des Hauts-de-Seine où il comptait des amis.

Son visage avenant et sa gentillesse ont conduit ses confrères à solliciter son aide et ses conseils dans des dossiers de divorce opposant des clients de nationalité marocaine car il était un spécialiste de la convention franco-marocaine du 10 août 1981, relative au statut des personnes, de la famille et de la coopération judiciaire. Il se dit même que des magistrats le consultaient sur l'application de cette convention.

Nous adressons à sa famille les condoléances affectueuses et attristées du barreau.

Introduction

Avec plus de 60.000 avocats, notre profession connaît une évolution démographique rapide :

- 20 % en 4 ans ;
- 40 % en 10 ans ;
- elle est composée majoritairement de femmes (55 %).

C'est une profession « jeune » : 60 % des avocats ont moins de 15 ans d'exercice.

Néanmoins depuis 2008, l'inquiétude prévaut avec une vraie difficulté à percevoir l'avenir.

Je crois tout d'abord qu'il faut mettre en relief - car nous le sous-estimons - le rôle considérable joué par les avocats dans l'organisation sociale. Si on examine de près la situation, nous sommes « partout » dans ce qui compte, bouge et innove dans la société française. Nous sommes au cœur de « la » famille - ce qu'on appelle désormais « les » familles - et ses recompositions, nous sommes aux côtés des grands accidentés de la vie, des victimes du terrorisme, de ceux qui veulent se réinsérer dans la société. Nous sommes au cœur de l'organisation du travail en façonnant jour après jour le juste équilibre entre employeurs et salariés.

Depuis 6 ans, nous sommes les acteurs du contrôle a posteriori de la conformité des lois à la Constitution puisque les QPC sont un instrument procédural entre les mains des avocats, aucun juge ne pouvant soulever d'office une QPC.

Nous façonnons également le droit économique, outil de la concurrence et de la compétitivité des entreprises.

Nous sommes encore les acteurs de la transparence qu'exige la société moderne :

- transparence des marchés financiers,
- transparence de l'information financière,
- transparence tarifaire,
- transparence des rémunérations des dirigeants et des cadres,

- transparence fiscale,
- etc. etc.

Et les pouvoirs publics sont même tentés de nous faire confiance - en cette période de disette budgétaire - comme en témoigne la possibilité de divorce par contentement mutuel par acte d'avocat sans recours au juge, inscrite dans le projet de loi « J 21 ».

L'omniprésence d'une profession libérale de la taille de la nôtre dans l'organisation et la modernisation de la société française devrait nous donner une force considérable vis-à-vis des pouvoirs publics. Or tel n'est pas le cas. Pourquoi ?

Tout d'abord parce que nous sommes toujours traversés par des courants philosophiques et idéologiques très différents qui sont un obstacle à l'émergence d'une vision « unitaire » de la profession. Et puis, on le sait, beaucoup d'acteurs parlent au nom de la profession, ce qui, au global nuit à la puissance et la clarté de son message. Le barreau des Hauts-de-Seine est quant à lui attaché à ce que le Conseil national des barreaux poursuive sa mission commencée depuis 25 ans.

Mais je crois que tout le monde est d'accord sur ce point.

Aide juridique

S'agissant de l'aide juridique qui reste le dossier le plus difficile de la profession, on sait que la France est le parent pauvre de l'Europe avec un budget de 64 € par habitant (contre 109 € en Allemagne).

La France a en outre fait le choix d'ouvrir tous les contentieux pénal ou civil à l'AJ dont il résulte un saupoudrage sur un grand nombre de dossiers mais avec une faible rémunération unitaire. Le budget allemand quant à lui subventionne « moins » de procédures mais les rémunère « mieux ». Dans ce contexte, l'unité de valeur est passée en 2015 de 22,50 € à 27,50 € et le CNB a demandé en juin 2016 une revalorisation de l'UV à 35 €.

Monsieur le président de la Conférence des bâtonniers, vous avez organisé récemment une

journée consacrée à l'Accès aux droits et à la Justice autour du rapport FORGET et de ses 47 propositions. Vous m'avez invité à participer à une table ronde consacrée notamment au financement de l'aide juridique et je vous en remercie.

J'ai été frappé par les déclarations des deux députés présents, notamment le socialiste et avocat Jean-Yves Le Bouillonnet, qui ont insisté sur le fait que la loi du 10 juillet 1991 ne prévoit qu'une simple « participation » de l'État laissant ainsi peu d'espoir sur la possibilité pour les avocats d'obtenir à court terme une rémunération de pleine concurrence.

Il considère que pour que la situation se débloque, il faut purement et simplement abroger la loi de 1991 et repenser complètement le système afin de faire de l'AJ un véritable « service public ». Et le député de préciser : « *De toute façon, l'État ne pourra jamais donner aux avocats les moyens que le modèle économique de la profession justifierait, parce qu'il n'a plus d'argent* ».

Or, s'il n'est pas question pour la profession de se désengager de l'aide juridique, il convient d'être très vigilant sur la question du modèle économique. Et lorsque l'avocat perçoit 88 € pour une « *audition libre* » et 46 € pour un « *déferrement* », je crois que les instances représentatives de la profession devraient être beaucoup vigilantes dans leur communication pour mettre en garde les confrères quant aux dangers d'exercer une activité prédominante dans de telles conditions économiques.

Tout ceci nous conduit à rappeler qu'il serait hautement opportun que soit inscrit dans la Constitution que : « *toute personne a droit à l'assistance d'un avocat pour assurer la défense de ses droits et libertés* ». La France s'alignerait ainsi sur quelques « vieilles » démocraties mais aussi sur quelques « jeunes » démocraties comme la Tunisie. Nous pourrions ainsi mieux combattre les lois de financement insuffisantes réputées inconstitutionnelles. Pour reprendre l'expression du garde des sceaux, il nous faut tous lutter contre la « clochardisation » de la justice car la clochardisation de la justice pénalise grandement les conditions d'exercice de la profession d'avocat.



Les magistrats sont-ils « en danger » ?

Quelques mots sur le rapport polémique de la Chancellerie qui dénonçait avant l'été la violence des avocats à l'égard des magistrats. Nous avons bien sûr été choqués par ce rapport comme toute la profession. J'ai parfois à gérer comme bâtonnier des incidents d'audience et en effet, la défense de rupture existe.

Mais les magistrats commettent eux-aussi des erreurs. Et les avocats sont viscéralement contestataires, je peux vous le dire comme bâtonnier. Nous ne sommes pas là pour plaire. Et nous devons rappeler que nous sommes une profession libérale « auxiliaire de justice » et pas « fonctionnaire de justice » dans le contexte de « l'alignement » qui nous est parfois proposé.

La plaidoirie est-elle en danger ?

Sur la question des plaidoiries, je suis saisi régulièrement d'incidents au civil où l'on voit des magistrats prendre l'initiative de demander aux avocats de ne pas plaider, contrairement aux dispositions de l'article 779 du code de procédure civile. C'est la raison pour laquelle notre barreau sous la houlette de Jean Philippe MARIANI organise le 15 novembre un colloque sur la « plaidoirie en discussion » vs « plaidoirie discussion » avec de nombreux confrères et magistrats. Je vous invite à venir nombreux. Je précise qu'à Nanterre, grâce au Président Jacques Boulard, le principe et la qualité du dialogue sont intacts.



Inquiétudes sur le secret professionnel

Le bâtonnier Jean-Yves Le Borgne, ici présent, faisait récemment une intervention au « Campus Paris 2016 » pour indiquer aux avocats que, contrairement à ce qu'avaient répété des générations de bâtonniers avant lui, le secret professionnel n'était plus « ni général, ni absolu, ni illimité ».

Et de citer au titre des plus récents « coups de boutoir », les arrêts de la chambre criminelle du 22 mars 2016 rendus dans le dossier de l'ancien président de la République, et l'arrêt de la CEDH du 16 juin 2016 rendu dans le dossier Versini-Campinchi.

Comme vous le savez, à l'intérieur de la réglementation des écoutes téléphoniques, il convient de distinguer 3 étapes :

- « l'interception » d'une ligne téléphonique qui est à la discrétion du juge si la peine d'emprisonnement est égale ou supérieure à 2 ans (décision non motivée et non susceptible de recours ce qui est tout de même assez sidérant),
- « l'enregistrement » des conversations (par exemple, sous la forme de CD ROM sous scellés),
- et enfin la « transcription » par des OPJ des conversations enregistrées, dès lors qu'elles sont « utiles à la manifestation de la vérité ».

Lorsque c'est l'avocat qui est écouté, le bâtonnier doit être informé (art 100-7 du code de procédure pénale). Mais aucun texte ne prévoit qu'il puisse

contester cette notification. Et dans cette hypothèse, l'interdiction de transcription ne concerne que les seules « correspondances ... *relevant de l'exercice de la défense* », ce qui exclut toute la phase de conseil en amont avant toute mise en cause procédurale du client par :

1. une garde à vue,
2. une mise en examen,
3. ou un statut de témoin assisté.

Par ailleurs, aucune disposition légale n'interdit l'écoute indirecte d'un avocat lorsqu'il converse avec son client et que ce dernier est lui-même sur écoutes. Et ces écoutes peuvent être retranscrites sauf si elles relèvent directement de l'exercice des droits de la défense (art 100-5 du code de procédure pénale) ou, dans cette hypothèse, si elles révèlent la participation de l'avocat à la commission d'une infraction.

Cette situation est éminemment critiquable et revient à neutraliser toute la relation client-avocat dans la phase précontentieuse, c'est-à-dire celle du conseil pourtant naturellement couverte par le secret professionnel.

Cette aberration met aussi à bas la réforme des professions de 1990 qui a fusionné activités de « conseil » et de « contentieux », ainsi que la nouvelle définition du secret professionnel qui met sur un pied d'égalité, activités de « conseil » et de « défense » conformément aux dispositions de l'article 66-5 de la loi du 31 décembre 1971. Or, cette jurisprudence de mars 2016 met au même niveau un entretien téléphonique entre un client et son avocat et une conversation entre deux partenaires de tennis ! Or, on n'appelle pas son avocat comme on appelle son partenaire de tennis !

Le barreau des Hauts-de-Seine - aux côtés des autres barreaux de France - entend lutter contre les récentes dérives qui tendent à gommer la substance du secret professionnel. Et nous sommes bien placés dans les Hauts-de-Seine pour proclamer :

« *La Défense c'est le Conseil ; le Conseil, c'est la Défense* ».

Dans le cadre des actions de modernisation du barreau, nous avons décidé de revoir notre logo et nos sites internet : utilisation des couleurs de notre nouveau logo, plus dynamique avec emploi d'une vidéo.

Nous avons également décidé de moderniser notre annuaire qui désormais prendra en compte de nouveaux critères de recherche :

- deux langues étrangères ;
- mais aussi les « activités dominantes » en sus des « mentions de spécialisation » avec un maximum de 3 ;
- Chaque avocat pourra ainsi déclarer lui-même ses activités dominantes, en ligne, sous le contrôle *a posteriori* du conseil de l'ordre.

Et puis nous avons décidé la mise en place d'un outil de travail collaboratif entre avocats (Activ Collab) et d'un réseau social privé (Yammer).

En outre, les avocats auront la possibilité de s'inscrire au barreau en ligne, de même que de demander leur omission ou de présenter leur démission le tout avec paiement en ligne par carte bancaire.

Enfin, la possibilité de faire acte de candidature pour être inscrit sur les listes de permanences pénales pourra désormais être effectuée de manière dématérialisée et non plus sur support papier. Le fonctionnement détaillé des nouveaux sites du barreau sera présenté le mardi 22 novembre 2016 à 18 heures à la bibliothèque de l'ordre. Et le site de l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence est bien évidemment également rénové.

REMERCIEMENTS AU PERSONNEL DE L'ORDRE

Quelques mots de remerciements si vous voulez bien.

Tout d'abord au personnel de l'ordre dont je veux souligner ici la compétence et le dévouement.

Des remerciements à Mme Béatrice Vaujour et son équipe pour l'énergie qu'elle déploie dans nos divers développements informatiques et plus récemment dans le cadre de la refondation de nos sites internet. J'ai eu l'occasion de montrer certains de nos logiciels à la Conférence des Cent et je comprends que nous avons développé quelques belles pépites. J'espère que vous prendrez une part active dans le GIE « barOtech » que nous venons de créer et qui réunit les barreaux de la Conférence des Cent. Ce GIE va définir et mettre en œuvre les nouveaux outils informatiques ainsi que la gestion électronique des documents dont les barreaux ont besoin. C'est un travail très structurant dont la qualité sera déterminante pour l'organisation future de nos barreaux.

La création de ce GIE intervient à l'occasion de la mise en place du nouveau logiciel de l'UNCA Barreau On Line (BOL) qui va gérer le tableau de manière uniforme au niveau national. La technologie développée par ce GIE sera ensuite partagée avec tous les barreaux de France comme nous nous y sommes engagés dès l'origine.

Ma génération de bâtonniers et bâtonnières est fière et heureuse de cette initiative qui est une « première » dans l'histoire des barreaux français.

Merci à Anne-Marie et Judith pour leur sens inné de l'accueil et leur dévouement.

Merci à M Daniel Calcagno, et son équipe, qui je crois est désormais bien installé dans la fonction finance, investissement et RH. Et bravo à Christophe Tonnette et son équipe qui animent un service AJ efficace qui a su, lui-aussi, anticiper le développement de nouveaux outils technologiques pour améliorer le service rendu et la qualité des données.

Un grand merci à tout le personnel de l'Ordre et de la CARPA (ils sont 19, je ne citerai pas tous les noms) mais je pense à chacun d'eux.

Merci à Hélène Boissonnet de l'Agence Hors Pair qui nous assiste dans l'organisation de cette soirée.

Merci également à nos généreux donateurs : LEXBASE, SYD CONSEILS, la SCB, LA SOCIETE GENERALE et le CIC.

J'en arrive à un moment un petit peu plus personnel puisque j'ai souhaité remettre des médailles à des personnes qui comptent dans notre barreau et que nous apprécions. Nous allons en remettre deux.

Je voudrais commencer par rendre hommage à un couple d'avocats de notre barreau pour qui j'ai une profonde estime et une profonde affection. Chaque fois que les croise, c'est un sourire, un mot juste sinon substantiel, en un mot « du bonheur ».

Elle est née comme moi de l'autre côté de la méditerranée et nous avons entre nous ce don particulier de reconnaître à l'accent ceux qui sont nés « là-bas ».

Son nom est lié à une grande famille de juristes.

Son sourire et son énergie roborative n'ont d'égal que sa combativité et ceux qui ont essayé de se mettre en travers de son chemin s'en souviennent encore. Elle dirige avec autorité la Commission des ventes et séquestres. Lui est ancien bâtonnier et ancien Secrétaire de la Conférence de Paris. C'est un excellent juriste que je consulte régulièrement et encore tout récemment sur nos problèmes de RPVA entre cour d'appel de Versailles et cour d'appel de Paris. Il fait partie de ces juristes logiciens qui font de très bons avocats en ce qu'ils peuvent prendre n'importe quel problème et vous dérouler un raisonnement d'une logique implacable en sorte qu'il emporte votre adhésion sans vous permettre vraiment de lutter.

C'est un homme cultivé, au savoir très sûr, qui s'inscrit dans la tradition des lettres françaises de

la Colline inspirée : il peut vous parler avec un égal bonheur des paysages de campagne, de l'histoire des arbres, de la couleur de la terre ou de la robe du vin ! Je dis bien la « robe » car selon l'expression de Pierre Loti, son œil est toujours « *moitié égrillard, moitié attendri* ».

Mais c'est surtout le couple d'avocats que je veux célébrer ce soir ; un couple qui a su développer une vie harmonieuse et puiser dans le regard et l'amour de l'autre la force d'avancer dans la joie et la sérénité.

Et l'aventure continue, puisqu'ils ont convaincu leur fille Laurence, avocate, de reprendre la suite de leur cabinet.

Je vous demande d'accueillir Dominique LARROUMET et le bâtonnier Alain FRICAUDET.

Diffusion film LYDIENNE EYOUM

Lydienne YEN EYOUM est arrêtée le 8 janvier 2010. On lui indique qu'on la conduit chez le procureur mais elle sera finalement transférée dans un commissariat de police. On est vendredi. Il est tard. Elle sera gardée jusqu'au lundi dans une sorte de garde à vue sans audition. Transférée à la prison centrale de Kondengui dans la nuit du lundi au mardi, elle y restera 6 ans et demi laissant en France un mari et un garçon de 13 ans qu'elle retrouvera à l'âge de 20 ans (qui est là ce soir).

Son procès débute le 20 décembre 2013 et fait l'objet de multiples renvois. Lydienne organisera sa défense avec l'aide d'avocats notamment le bâtonnier Charrière-Bournazel. Mais le SAF de Nanterre va également beaucoup l'épauler. Béatrice Voss, d'une part, sera en contact par téléphone et par mail pendant toute sa détention. Puis Maxime Cessieux se rendra sur place dans le cadre d'une mission d'observation. Ce soir, Lydienne est avec nous et j'en suis particulièrement heureux.

Je vous demande d'accueillir Lydienne EYOUM ainsi que nos confrères Béatrice Voss et Maxime Cessieux.

ANNONCE PIERRE-ANN LAUGERY

Je voudrais terminer en accueillant mon successeur.
Ce dernier a beaucoup de talents ; notamment il
parle l'alexandrin avec facilité. J'ai donc décidé de
prendre le risque de versifier.

Ma foi sur l'avenir, bien fou qui se fiera,
Tel qui rit vendredi, ... LAUGERY élira
Trente ans sans pénaliste !
Après le fiscaliste, il en fallait bien un,
Ne fût-ce que pour la rime !
Pionner d'la Conférence,
Il a de l'UJA connu toutes les Revues,
Tant de soirées à rire, à parler, à jouer,
Chanteur et guitariste, conteur récidiviste,
Il a si bien veillé, il a tant fait la fête,
Que l'on dit que son timbre en fut parfois brouillé.
Il est depuis un an le Dauphin du barreau,
Il sent venir son tour ;
Entre ici mon Dauphin !
Aime ce beau barreau, contrasté et divers,
Fais-lui voir son destin, construis-lui son avenir,
Conduis-le vers le grand, le juste et le moderne,

La valeur n'attend pas le nombre des années !
Premier enseignement en prenant tes fonctions :
« On a bien de la peine à se faire écouter »
Et dis à ton conseil :
« Si vous parlez toujours, il faut que je me taise » !
Je serai là pour toi, ami et conseiller,
Et comme l'écrit Racine,
Qui veut voyager loin ménage sa monture,
Buvez, mangez, dormez, et faisons feu qui dure. »



RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE DOV MILSZTAJN

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les membres du jury, Mesdames Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre des Avocats, Mesdames, Messieurs les anciens secrétaires de la Conférence, Maître Etcheparre, Mesdames Messieurs les magistrats, Mesdames Messieurs les membres du public, Mes chers amis, Mes chers ennemis, Mes chers parents, ma chère famille, bonsoir !

Marianne James... Vous n'avez pas honte ?

Je vous le dis tout de go, je me réjouis de vous avoir enfin face à moi car, et ce n'est pas pour me vanter, vous allez en prendre plein la gueule.

Mais avant de poursuivre Marianne James, je tenais vivement à remercier Monsieur le Président Jacques Taquet, de nous avoir accueillis dans cette magnifique salle d'audience. Preuve en est que les moyens financiers étaient là, malgré les rumeurs insistantes sur les budgets amoindris de l'Ordre des Hauts-de-Seine. Cela me forcera d'ailleurs à m'intéresser de plus près à la gestion du budget et notamment aux frais de bouches de cette belle maison, qui me paraissent légèrement exagérés.

En tous les cas, ne vous inquiétez pas chers avocats du barreau, l'Ordre des Hauts-de-Seine sera toujours là pour vous. N'oubliez jamais que, quoiqu'il arrive, quand le Barreau manque de fond, Jacques Taquet quête.

Je tiens également, à titre liminaire, à féliciter les juges de cette Cour pour avoir organisé cette exceptionnelle audience un vendredi soir, signe d'un antisémitisme puant et accepté de tous. Ce rejet massif perdure depuis bien trop d'années et se prolonge même encore

aujourd'hui, et je compte bien également faire en sorte qu'une poursuite sur ce sujet soit mise en œuvre.

Sachez en tout cas qu'en organisant cette audience un vendredi soir, vous empêchez ma maman de respecter le rite du shabbat comme tous les vendredis soir. Comme on dit, il vaut mieux se fâcher avec Dieu qu'avec une mère juive, mais vous avez de la chance, ma mère n'est pas rancunière. C'est la raison pour laquelle elle organise après ce procès un shabbat collectif à la sortie de cette salle, avec tout un plateau de boulettes marocaines et un couscous maison.

Pour les non-juifs, on a tout prévu Messieurs, mon père est médecin et a apporté une paire de ciseau.

Ce soir, la vérité va enfin éclater. Ce soir, l'heure de la vengeance va sonner. Ce soir, Marianne James va payer...

J'accuse ! J'accuse Marianne James d'avoir commis un crime atroce, un crime insoutenable, un crime contre l'Humanité ! A l'instar du Père Noël, Marianne, vous êtes une ordure. Vous êtes vilaine ! Un monstre ! Une immondice ! Rien que de penser à ce que vous avez fait, ça me rend malade, complètement malade...

Marianne : Comme quand ma mère sortait le soir, et qu'elle me laissait seule avec, mon désespoir, je suis malade...

Le malaise... Merci Marianne pour cette pertinente intervention mais je vais vous prier de garder votre sérieux, nous sommes devant une Cour. Prenez un peu conscience du moment qui est en train de se passer...

Comme je l'ai dit précédemment avant que vous ne m'interrompiez inopinément, vous êtes jugée présentement pour avoir commis un crime contre l'Humanité. Pour rappel, l'article R.212-1 du Code pénal définit le crime contre l'Humanité comme une attaque systématique ou généralisée, commise en exécution d'un plan concerté, dirigée à l'encontre d'une population civile. Oui, j'ai bien dit « article R.212-1 » puisque le crime contre l'Humanité est dorénavant considéré comme relevant du domaine de la contravention.

Trois conditions donc : des attaques répétées, commises en exécution d'un plan concerté, dirigée à l'encontre d'une population civile. Remontons à l'envers ces trois conditions.

Les victimes

Qui sont les victimes ici ? Depuis votre naissance, vous n'avez poursuivi qu'un seul et unique but. Vous êtes née avec un objectif destructeur, un dessein maléfique. Vous avez choisi un ennemi et vous vous êtes jurée de faire tout ce qui était en votre pouvoir pour l'anéantir. Votre véritable adversaire n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne pourra jamais témoigner devant une cour de justice et pourtant il existe. Cet adversaire, votre adversaire Marianne, c'est la variété française !

Marianne : C'est faaaaauuux !

Non, là vraiment ça devient grotesque, respectez-vous enfin ! Maître euh... oh, le basque ! Vous rappelez à votre cliente que nous sommes devant une Cour, pas dans un télécrochet. Et vous aussi Monsieur le Président, enfin réagissez, nous ne sommes pas au cirque !

Toute votre vie n'a été dédiée qu'à des attaques sans cesse répétées à l'encontre d'une population civile bien déterminée : les chanteuses à voix. La variété française dans ce qu'elle a de plus beau. Mais oui ! Qu'est-ce que la variété française, si ce n'est la chanteuse à voix ?



Pour ceux qui n'auraient strictement aucun goût en matière de musique, une chanteuse à voix, c'est une chanteuse qui chante fort, très fort. Elle est quasiment toujours entourée d'un piano et d'un violon. C'est une chanteuse tourmentée qui se plaint, qui est triste et qui fait de longues ballades bucoliques mélancoliques, souvent au ralenti, ou bien qui s'allonge sur un canapé en faisant de grands mouvements de bras. La chanteuse à voix réfléchit beaucoup et ça se voit sur son visage.

Elle est généralement seule, continuellement larguée par des hommes cruels et égoïstes. Ou parfois, la chanteuse à voix est en couple mais ça ne va pas du tout car il ne l'aime pas suffisamment. Il arrive d'ailleurs très souvent que la chanteuse à voix surprenne son compagnon avec une autre femme, voire avec un autre homme. Autrement dit, la chanteuse à voix est malheureuse.

Bref, elle est le modèle parfait de la ménagère de moins de 50 ans qui voit en elle ses propres déceptions, sa propre misère, sa propre vie de merde en somme, mais d'une manière tellement plus romantique.

La ménagère de moins de 50 ans a besoin de rêver, alors que Monsieur rentre du « travail » un peu plus tard tous les soirs et que ses gamins n'ont pas compris qu'à 22 heures on est au lit !

La ménagère de moins de 50 ans se verrait bien faire ses valises sans plier ses vêtements, tout abandonner, et s'enfuir dans sa Chevrolet décapotable, toujours au ralenti, en essuyant ses larmes sans même regarder la route. Elle sait, la ménagère de moins de 50 ans, que ce n'est pas la vraie vie. Mais elle se plaît à la fantasmer. C'est ce que la chanteuse à voix lui offre.

Mais la chanteuse à voix, Marianne James la méprise du plus profond de son être. C'est la raison pour laquelle elle a commis de multiples attaques à son endroit. Et sans s'en rendre compte, en visant les chanteuses à voix, Marianne visait également les ménagères de moins de 50 ans. Pauvres victimes collatérales. En définitive, les méfaits de Marianne ont touché de multiples victimes. Première condition vérifiée.

Le plan concerté

Je sais ce que vous allez me dire Monsieur le Président : « oui, mais Marianne est seule ». Non. Elle n'est pas seule Marianne. Elle a bien commis ses crimes en exécution d'un plan concerté. Ne vous y trompez pas, elle donne l'impression d'être unique mais c'est faux. Derrière le visage angélique de Marianne, se cachent deux femmes. Deux personnalités qui se sont jadis affrontées avant de fusionner pour ne



faire qu'une. Laissez-moi être votre Père Castor ce soir et vous raconter cette histoire.

D'un côté, il y avait Marie, ce petit être chaleureux et bon vivant, apprécié de tous. Marie adorait chanter fort et courir au ralenti sur des airs de violon en faisant des « vibes » harmonieuses. Un peu bébête mais au fond si attachante. Et de l'autre côté, il y avait Anne, ce monstre sanguinaire, cette mère maquerelle froide et tyrannique. Elle souffrait du talent de la pauvre Marie. Jalouse et perfide, Anne méprisait Marie et pensait qu'elle avait le cerveau lent. Par des manœuvres sordides, Anne a fini par pervertir l'âme de Marie et la convaincre que les chanteuses à voix étaient le mal du siècle. Lobotomisée par les ressentiments de sa comparse, Marie a rejoint le côté obscur de la force. Ensemble, Marie et Anne ont décidé d'exterminer les chanteuses à voix.

Bref, exécution en plan concertée ? Deuxième condition vérifiée.

L'envie de requérir

Certains pourraient penser que les chanteuses à voix n'avaient pas besoin de vous Marianne pour mourir mais je ne suis pas dupe. Qu'avez-vous fait ? Êtes-vous fière de l'état pitoyable dans lequel se trouve la variété française aujourd'hui ?

Avions-nous besoin que Matt Pokora fasse un album de reprises de Claude François ? Avions-nous besoin qu'Hélène Ségara s'égarât en sortant un album de reprises italiennes ? Avions-nous besoin de Maître Gims ?! Mais qu'est-ce qu'elle vous a fait la variété française Marianne ? Sa belle époque ne vous convenait pas ?

Ce sont peut-être les cris de douleur de Lara Fabian lorsqu'elle ne peut s'empêcher de hurler qu'elle aime comme un fou, comme un soldat, comme une star de cinéma ? C'est le nez tout refait de Liane Foly, à faire pâlir un peu plus Michael Jackson, qui vous dérange ? Ou bien ce sont les chansons d'amour de Chimène Badi qui vous révoltent ? Pourquoi Marianne ? Quelles sont les origines d'un tel crime ? Pourquoi en être arrivé là aujourd'hui ?

Je tiens à préciser qu'au départ, je ne voulais pas requérir dans cette affaire. Marianne et moi partageons tellement de choses.

Pour commencer, nous avons tous les deux un physique très avantageux qui crée bien des jalousies. Marianne, vous êtes chanteuse, je joue du piano depuis que j'ai 5 ans. Vous êtes une grande diva, il m'arrive quelques samedis par mois de mettre moi aussi un tout autre type de robe pour un cabaret très spécial... Je recadre.

Vous n'êtes pas chirurgien, et ça tombe bien car moi non plus. Vous aimez le poisson... Figurez-vous que moi aussi ! A titre personnel, j'ai une préférence pour les filets de Saint-Pierre, je trouve ça vraiment excellent. D'ailleurs, si je peux me permettre, vous sublimez les saveurs si vous l'accompagnez d'un petit verre de Saint-Emilion Grand Cru, 2005, voire 2010, deux très beaux millésimes. Oui, je suis d'avis qu'il faut sortir des carcans du « oui heu je mange du poisson donc je bois du blanc ». Hey oh, boring ! Il faut parfois oser des mélanges, moi-même je mélange beaucoup d'ingrédients je trouve ça vraiment... vraiment... Oh ça va, je dis ce que je veux. De toute manière ce procès est une farce, la décision est déjà signée.

Vous êtes comédienne, j'ai eu l'occasion de faire du doublage de voix. Vous avez doublé la grosse dame du tableau qui garde la salle commune des Gryffondor dans la saga Harry Potter, tandis que je doublais l'ennemi des bacs à sable de ce dernier, le petit blondinet Drago Malefoy. Bref, j'étais bien placé pour vous comprendre ou, à tout le moins, développer une certaine empathie à votre endroit. Mais ce fut tout l'inverse. Je ne vous ai pas compris, contrairement à Charles de Gaulle-Etoile. Je n'ai rien ressenti d'autre que du dégoût à propos de ce que vous avez fait.

Une fois l'envie acquise de requérir dans cette affaire, j'ai tenu à remonter le temps pour décortiquer votre vie. J'ai donc emprunté à ma grande amie Hermione Granger son « *Retourneur de Temps* » et j'ai voyagé à travers les siècles. Au cours de mon périple, j'ai parcouru le monde et traversé la terre du milieu pour cerner la personne

que vous êtes réellement. Et j'en ai trouvé des choses !

Tout, je dis bien tout, dans votre vie démontre une volonté malsaine et ininterrompue de nuire à la ménagère de moins de 50 ans en la privant du seul plaisir qu'elle avait, celui de s'abandonner à la variété française en se retrouvant dans les chansons d'amour de ses idoles. Excité par toutes mes stimulantes découvertes, j'ai immédiatement mis le produit de mes fouilles dans les caisses du Bâtonnier et je suis rentré à Nanterre pour vous les conter. Je vous rassure Monsieur le Bâtonnier Benoit, en vérité je ne parle pas ni de mes fouilles, ni de vos caisses.

La jeunesse de Marianne James

Commençons donc par le commencement, Marianne, vous êtes née le 18 février 1962 à Montélimar. Pour les autistes de la géographie, Montélimar se situe dans la Drôme. Pour les autistes de la géographie, la Drôme se situe en Auvergne Rhône Alpes. Si vous ne savez pas où c'est tant pis pour vous, il fallait écouter en classe.

Petit aparté Jean-Pierre Pernaut, il est bon de savoir que la grande spécialité de la ville est le nougat, la confiserie à base de miel et d'amandes pouvant être enrobé et garni de chocolat ou fruits secs. Marianne, votre père est bien placé pour le savoir puisqu'il est pâtissier et nougatier. Alors, petit conseil pour les cuisiniers du dimanche qui sont dans la salle, Mesdames, vous n'incorporez les amandes et les pistaches grillées qu'en fin de cuisson. Vous finissez par recouvrir le nougat avec du pain azyme ou de l'hostie, à savoir la deuxième chose que le curé met dans la bouche des enfants.

En parlant de curé, petite Marianne, vous étiez passionnée par la religion. On peut dire que vous étiez folle de la messe. Croyante jusqu'au bout des ongles, vous avez même pensé à devenir bonne sœur. Vous auriez dû poursuivre ce rêve, et vous agenouiller devant Dieu et surtout devant ses représentants pour l'éternité. Mais il a fallu que vous succombiez aux plaisirs charnels.

Libérée de ces chaînes chrétiennes, vous vous dévouez à la musique. Premier signe de votre haine viscérale envers la variété française, vous détournez votre regard de notre diva française des temps modernes, Armande Altaï, pour devenir l'élève de Tony Petrucciani et apprendre la guitare.

Vous vous dirigez d'abord vers le jazz. Quelle idée ! Quel est l'intérêt d'écouter du Miles Davis ou du Louis Armstrong, du Aretha Franklin ou du Ella Fitzgerald, quand on pouvait s'abandonner aux merveilleuses Julie Piétri et Dalida ?!

Dans vos incompréhensibles choix musicaux, on sentait déjà poindre les prémices de vos futurs crimes à l'encontre de la variété française. Ces prémices, on les cernait également dans le choix inexplicable de votre pseudonyme. Eh oui. Chers jurés vous faites face à un mensonge !

Vous la connaissez sous le nom perfide, pseudo américain, Marianne James, mais en réalité... le véritable nom de Marianne est Gandolfi. On fait moins la maligne !

Ce sont vos origines italiennes qui vous répugnent ? C'est ce lien de parenté avec Gandalf le gris que l'on devine aisément qui vous gêne ? Et pourquoi vouloir faire absolument américain ? Marianne Jean, ça ne vous convenait pas ? Ce mépris pour la France est indécent.

Après quelques années de galère, bien méritées, durant lesquelles vous faites notamment la manche, vous incarnez le personnage haut en couleur de Maria Ulrika Von Glott, diva allemande tyrannique qui, après un exil en Argentine au sortir de la seconde guerre mondiale, fait son grand retour en Europe avec sa pianiste, Yvonne. Mais les deux femmes se disputent le même homme, Siegfried, là-bas dans la forêt.

Vous dites que vous avez créé ce personnage de Maria Ulrika alors que le Front National prenait une envolée fulgurante et que la colère et la révolte bouillonnaient en vous. Désireuse de donner une voix à cette colère vous avez eu l'envie de créer, je cite, « une bestiole énorme qui

tutoierait le monde et giflerait tout ce qui serait à sa portée ».

Cette colère vous l'avez en vous. Vous vous revendiquez comme une femme de gauche, une femme animée par des valeurs sociales de partage et d'amour envers l'être humain. Comme vous le dites, si la religion est de droite, Jésus est de gauche.

Vous n'êtes pas religieuse mais vous croyez en Jésus et ce qu'il représente. Comme quoi, vous auriez pu être une femme cohérente et posée. Et pourtant, pourtant...

Marianne : Que la montagne est belle... Comment peut-on...

Oh putain !

Les crimes de Marianne James

Vous avez passé la totalité de votre carrière à détruire méticuleusement la variété française. Votre premier coup : les Molières !

Samedi 3 mai 1999. Vous vous souvenez Marianne, ce jour-là il pleuvait sans cesse à Metz. Mais on s'en moquait car on n'était pas à Metz. Non. Nous étions à Paris. A Paris pour supporter une interminable soirée durant laquelle s'enchaînaient des discours de remerciement ennuyeux et des remises de prix pompeuses.

« *Bonsoir le cinéma. Bonsoir le septième art. Je suis ravi de remettre ce soir le César de la meilleure actrice dans un second rôle. Au cinéma, il n'y a pas de premier rôle ou de second rôle, il n'y a que des rôles. Les cinq actrices nommées ce soir ont en commun un destin parmi les plus éblouissants. Elles représentent les plus beaux traits du charme à la Française. Le cinéma français ne serait rien sans ses actrices. Car finalement un film sans actrice, c'est un porno gay... »*

En bref, ce soir-là Marianne James, vous gagniez le Molière pour votre spectacle l'Ultima Recital, tandis que Molière gagnait le même jour le Marianne James de la meilleure

pièce de théâtre. Joli spectacle que l'Ultima Récital.

Mais qui était nommée face à vous ? Notre-Dame de Paris ! La quintessence des chanteurs à voix, le paradis de la variété française, j'ai nommé : Hélène Ségara, Patrick Fiori, Julie Zenatti, Garou, Daniel Lavoie, et j'en passe. La variété française dans toute sa splendeur.

Ça sent le dimanche avec Michel Drucker et un bon plat de spaghetti... Vous avez tout brisé Marianne.

En remportant ce Molière face à Notre-Dame de Paris, vous avez bouleversé le monde des comédies musicales qui, jusque-là, en France, constituaient l'expression la plus pure de la variété française.

Ô, Starmania ! Ô Notre-Dame de Paris ! Richard Cocciante et Luc Plamondon avaient écrit là une œuvre magistrale, une sublime ode à l'amour déçu, à l'amour interdit, à l'amour meurtri. Prenons par exemple la chanson « Belle ». Chanson dédiée à Esmeralda, cette fille de joie, c'te pute. Chantée par un handicapé, un plouc et un prêtre au slip qui tremble :

« Belle, c'est un mot qu'on dirait inventé pour elle, quand elle danse et qu'elle met son corps à jour tel, un oiseau qui étend ses ailes pour s'envoler, alors je sens l'enfer s'ouvrir sous mes pieds ».

Ressentez en vous la puissance des mots...

Égaré par une défaite inattendue, Luc Plamondon a changé de fusil d'épaule et, entendant partir à la conquête de ce précieux Molière, a décidé de moderniser son style. Et miséricorde, il nous a pondu « Cindy », comédie musicale qui avant d'être musicale était surtout et sans le vouloir une comédie, adaptée du classique « Cendrillon ». Avec dans le rôle-titre ? « Lââm ». Même la ménagère de moins de 50 ans n'en veut pas. Et malheureusement, on est passé de la poésie mélancolique de Belle à :

« Qu'elle fasse la popote, ou qu'elle nettoie les chiottes, qu'elle pèle les patates, qu'elle épluche

les carottes, qu'elle lave nos culottes et qu'elle nettoie nos bottes ».

Le voilà le fer de lance du féminisme ! On avait Simone de Beauvoir, et maintenant on a Cindy qui fait la bonniche. C'est délicieux ! C'est ainsi que vous avez assassiné la comédie musicale.

Mais ça... ça ne vous a pas suffit. Bien au contraire, ça vous a motivé. Vous êtes perverse Marianne. Vous avez voulu frapper plus grand, plus fort.

Vous avez donc intégré le jury de l'émission populaire « Nouvelle Star ». Dans cette aventure de l'enfer, vous êtes accompagnée de Manu Katché, André Manoukian et Dove Attia. Autrement dit, vous acceptez de rejoindre un jury composé de trois tocards de telle sorte que votre avis sera prépondérant.

Avec eux donc, vous sillonnez les routes de France pour dénicher les stars de demain. Vous auriez pu glorifier la variété française. Vous aviez bien commencé d'ailleurs. Dès votre première participation, vous défendez becs et ongles Amel Bent. Ah Amel Bent, gloire à toi !

En voilà de la bonne variété, de la bonne soupe, une bonne gueularde pleurnicheuse comme on les aime. Là, vous aviez fait du bon travail ! Mais cet effort de sympathie, c'était pour mieux détruire la variété ensuite ! Qui vous mettez en avant ? Christophe Willem !



Déjà c'est un homme. On sait que c'est risqué la variété française chantée par des hommes. Tout le monde n'est pas Garou. Mais, surtout, où sont les longues plaintes larmoyantes d'un cœur blessé et tourmenté ? Où sont les images d'une diva au bord de la plage au ralenti pleurant ses amours déçus en playback ?

Au lieu de ça, nous avons, je cite : « *Quand je s'rai grand, je s'rai beeges, ou bien pilote de formule un. En attendant, je me déguise. En chanteur dans ma salle de bain* ».

Mais enfin on s'en fout ! On veut du drame, des cris, des larmes. Pas les rêves d'un schizophrène qui n'a visiblement aucune idée de ce qu'il veut faire dans la vie... La plaie ! Et alors, l'année d'après, merci Marianne, merci mille fois pour Julien Doré.

« LE » chanteur labellisé quinoa, je ne me lave pas les cheveux et je chante avec une patate chaude dans la bouche. Infecte !

À cause de vous, ont été popularisés des proclamés chanteurs qui osent écrire leurs propres chansons, s'ouvrir aux autres, jouer de vrais instruments... Non mais on a touché le fond. La ménagère de moins de 50 ans ne pouvait plus se relever après ça. Vous aviez condamné à mort la variété française et dans le même temps les rêves les plus fous de notre fameuse ménagère. Vous auriez pu en rester là. Mais non.



Las de travailler dans l'ombre, vous décidez d'aller au front. Le sabotage devient direct, sans intermédiaire, sans complot ni manipulation. Vous infiltrerez la variété française pour mieux la détruire de l'intérieur et lui infliger le coup de grâce. Votre arme de destruction massive ? Vous osez sortir votre propre album de variété ! Une grenade que vous lancez dans un paysage musical déjà bien amoché.

Cet album, vous l'appellez « Marianne James », preuve au demeurant que vous n'en foutez pas une. L'album s'ouvre sur la chanson « Fragile », où vous vous livrez, à cœur ouvert sur la femme que le public ne connaît pas. Derrière votre imposant charisme de femme forte, se cacherait en vérité une fleur fragile qui ne demande qu'à être aimée. C'est touchant... mais ça ne prend pas.

Je dois vous avouer qu'en écoutant cette chanson « Fragile », je me suis demandé si vous parliez de vous ou de l'album en lui-même. Dans le refrain, vous chantez :

« Fragile, je sais c'est pas (sic) marqué devant oui mais c'est fragile au dedans, je sais c'est pas (sic) c'que voient les gens mais on est pareil au dedans ».

Bravo Marianne pour avoir fait rimer « au dedans » avec « au dedans », c'est audacieux. Je passerai sur votre chanson « Les people », ou « De la rime en ole ». Tout y passe, Wharol, Nicole, luciole, bristol, picole, alcool, cagole, parasol, folle, Paul, symbole, racole, idole, gogol, mongol, tafiole... Marianne, sachez qu'en poésie, il y a des rimes qu'on évite. « Ule », on évite. « Ole », c'est pareil...

Et aujourd'hui ? Vous n'arrêtez jamais. La haine ne part pas à la retraite. Vous vous moquez du monde. Littéralement, puisque vous commentez l'Eurovision, ce concours du bon goût. Comment osez-vous toucher à ce programme ? Comment osez-vous tourner en dérision cette émission ? Que restera-t-il à la ménagère de moins

de 50 ans si vous lui chipez l'évènement annuel du samedi soir qui lui permet de réviser sa géographie, ses maths et son anglais ? Egoïste !

Conclusion

Non, je crois que les preuves que j'ai ici accumulées démontrent sans aucun doute l'horrible crime dont vous êtes l'auteure. Vous avez assassiné la variété française en tuant ses chanteuses à voix. Et de ce fait, vous avez malmené la pauvre ménagère. Mais vous vous êtes trompée d'ennemi Marianne. Vous avez cherché à éduquer musicalement les français. Mais les français ne vous avaient rien demandé.

Non Marianne, les français n'ont pas de la merde dans les oreilles, comme vous l'aviez clamé haut et fort devant des millions de téléspectateurs. Ils écoutent ce qu'ils veulent, ce qui peut leur permettre de ressentir un frisson et traverser une journée de plus sur cette terre. La musique est universelle, la musique est cosmopolite, la musique unit les hommes. Et pourtant, la musique est subjective et propre à chacun.

Qui sommes-nous pour juger de la sensibilité d'un individu envers un certain type de musique ? Comment oser avoir la prétention de détenir la palme du bon goût ? Non Marianne, les français n'ont pas de la merde dans les oreilles, ils ont simplement une histoire personnelle et un ressenti qui leur est propre.

Par contre, l'année prochaine, un tiers du peuple français est sur le point de mettre de la merde dans les urnes. Une merde qui ne respecte rien ni personne. Voilà un ennemi à votre taille Marianne !

Marianne, rien que votre prénom aurait dû vous mener vers ce combat. La « voix » de notre identité. Oui, Marianne, vous portez en votre sein, que dis-je ! en votre mamelle, les valeurs de la République, les valeurs françaises. Et que seraient ces valeurs françaises sans la tolérance et l'amour de son prochain ? En assassinant les chanteuses à voix, vous avez

assassiné le message qu'elles véhiculaient. Celui de l'amour.

Comme l'a très justement dit Dumbledore à Harry Potter dans le dernier tome des aventures du susnommé :

« N'aie pas pitié des morts. Aie plutôt pitié des vivants. Et surtout de ceux qui vivent sans amour ».

Que l'amour soit beau, fort, infini, destructeur, passionné, fougueux, éternel, trop court, libéré, déçu, torturé, incompris, il vaut en tous les cas la peine d'être vécu car c'est là l'unique preuve que nous sommes vivants. Aimer, n'est-ce pas la plus belle chose au monde ? N'est-ce pas le sentiment le plus salvateur ?

Ne vous êtes-vous donc jamais demandée pourquoi les sentiments amoureux étaient considérés comme physiquement contrôlés par le cœur de l'être humain ? Le cœur, n'est-il pas l'organe vital par excellence ? Pardonnez la naïveté de mon syllogisme mais l'amour irrigue notre vie. Nous poursuivons l'amour telle une quête infinie et insatiable.

En définitive, les chanteuses à voix ne faisaient que prôner l'amour. Souvent dans la douleur certes, mais l'amour tout de même. Voilà ce que vous auriez dû défendre. A l'inverse, vous avez décidé de vous moquer de l'amour et pour cela, je requière devant la présente Cour votre condamnation.

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs du jury, je requière à l'encontre de Marianne James, pour le crime contre l'Humanité dont elle est coupable, une condamnation au paiement d'une amende de 135 euros à payer sous 45 jours, amende assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve, avec pour obligation de réparer le préjudice commis aux victimes de ses méfaits, en écrivant pour lesdites victimes 314 chansons d'amour. Le bénéfice de leur exploitation sera reversé à l'AMF, l'Association des Ménagères de France.

Marianne, vous nous avez ôté Lara Fabian, Hélène Ségara et tant d'autres. Mais Dieu merci nous aurons toujours Céline Dion !

PLAIDOIRIE DE MAÎTRE NICOLAS ETCHEPARRE

Lorsque Marianne James s'est assise à mes côtés, elle m'a immédiatement glissé à l'oreille « Je vois enfin mes juges, mon cher Maître. Je ne dirais pas qu'ils ne sont pas beaux ; ils sont abominablement laids ; et leur âme doit ressembler à leur visage. ».

Marianne, j'abonde en votre sens, car, je ne reconnais pas l'autorité de cette Cour, de ce tribunal, de cette assemblée, de ce simulacre de justice, de cette mascarade, de cet immonde guet-apens qui ne pourra qu'aboutir à l'injuste condamnation de Marianne James. La justice se doit d'être aveugle, mais uniquement lorsque les balances qui tiennent dans ses mains ne sont pas truquées en sa défaveur.

Monsieur le Président, ne jouez pas les vierges effarouchées, ne feignez pas non plus la surprise, vous savez parfaitement de quoi je parle. Je vous suis, je vous traque depuis des mois maintenant et je connais votre incessante manie de faire paraître dans chacune de vos phrases des interjections anglophone. Vos amis les plus bienveillants n'y voient rien d'autre que l'innocent et imperceptible orgueil d'user des mots anglais, mais moi, Monsieur le Président je sais cette habitude être un signe de ralliement à des puissances étrangères et invisibles qui guideront votre main vers une lourde condamnation de cette divine créature.

Ne me regardez pas ainsi monsieur le Président, les sourcils dressés comme ceux d'un cocker qui aurait entendu son paquet de croquette remuer.

Vous savez parfaitement de quelle allégeance je parle et je peux même vous rappeler la date de votre funeste serment : le 14 février 2003. C'est par ce serment, Monsieur le Président accompagnés des suppôts répugnants que sont vos assesseurs, que vous avez juré, devant celui dont on ne doit pas prononcer le nom, de tout mettre en œuvre

pour empêcher, retenir, endiguer, entraver, enrayer, contrarier, limiter la carrière de Marianne James. Votre plus grand fait d'arme à ce jour est de l'avoir privé d'un rôle qu'elle convoitait tant dans Harry Potter 4, ou 3 ; c'était le 4 ou 3 ? Votre plus grand fait d'arme à ce jour est de l'avoir privé d'un rôle qu'elle convoitait dans Harry Potter, le 3 ou le 4, peut-être le 5 mais certainement pas le 2.

Tout commence le soir du 14 février 2003. Ah que je regrette cette époque ; nous étions insouciant, personne ne savait encore quelles ignominies nous attendaient dans les années à venir, et les terribles épreuves qui se sont déroulées depuis n'avaient pas encore eu lieu ; pour vous dire, Philippe Henri Dutheil n'avait pas encore été élu Bâtonnier, et mieux encore, personne n'avait entendu parler de lui, et mieux encore, presque personne ne l'avait entendu parler ! Ah que c'était calme en 2003, c'était silencieux même, si silencieux. Jacques Chirac était toujours en vie, en 2003 ; il était déjà très vieux, oublié par tous, exilé, malade, certain diront même sénile, mais vivant, bel et bien vivant.

Ce soir du 14 février 2003 donc, un grand homme blanc, aux cheveux blancs mais au costume sombre est assis devant un micro. Il est arc-bouté sur ses notes et déclare « nous sommes les gardiens d'une conscience, la lourde responsabilité, et l'immense honneur qui sont les nôtres doivent nous conduire à donner la priorité au désarmement, dans la paix. ». Dominique de Villepin vient de déclarer devant l'assemblée des Nations Unies que la France s'opposerait à une intervention armée en Iraq. Elle est là l'origine de ce procès ! Depuis ce jour une immonde cabale internationale est lancée contre Marianne James.

Dès le lendemain de ce discours, Condoleza Rice déclare « Nous mettrons la France au banc

des nations » ; ceux qui savent lire entre les lignes comprendrons que Madame Rice vise personnellement Madame James, et que c'est bien pour cela qu'elle ne décrochera pas ce rôle.

Monsieur le Président, cette cour, cette noble assemblée n'a ni besoin de vos ricanements, ni de vos sourires cyniques. Oui Monsieur le Président je le répète et l'affirme la guerre en Irak n'a été qu'un simple rouage dans un complot qui frappe Marianne James au cœur de son talent. Oui Monsieur le Président, tandis que 800.000 irakiens s'apprentent à mourir sous les bombes, sous les balles sous les obus, tandis que les crachats rouges de la mitraille siffle tout le jour par l'infini du ciel bleu, tandis que dans une usine au fin fond de l'Arkansas d'ignobles patriotes imbéciles impriment benoitement en grandes lettres blanches « *Mission Accomplished* » sur un drapeau américain, Marianne, Marianne seule à la lucidité, le courage, la force d'y voir clair, de s'opposer à l'ordre établi et de percevoir cet ineffable mais sincère complot qui vise à la priver de son rôle dans Harry Potter.

Vous aussi, monsieur L'Avocat Général...Marianne, Marianne. Non, non, c'est une défense de rupture, ne vous inquiétez pas Marianne. Oui voilà, exactement, on attaque pour mieux défendre ; voilà c'est ça. Oui, exactement, il a déclaré que vous alliez en prendre plein la gueule mais il ne sait pas ce qui l'attend le grand clown là-bas. Voilà, oui, on fait ça quand on n'a pas grand-chose à dire, la culpabilité est évidente donc on attaque.

Vous aussi, monsieur L'Avocat Général... Comment ça « ce n'est pas évident que je suis coupable » ? Vous avez lu le même dossier que moi non ? L'avocat général, il a quand même raison, enfin un peu quand même ! Les peuples c'est condamnable comme chanson quelque part. Et votre album il est hyper inquiétant au final ; j'ai eu la mauvaise idée d'en écouter les chansons dans le mauvais ordre. J'ai commencé par la 3, La Nuit, la 5, Tout te tue puis la 9, Dans ma rue : « La nuit tout te tue dans ma rue ». Mais faut changer de quartier Marianne, appeler les déménageurs bretons pas faire des singles !



Vous aussi, monsieur L'Avocat Général... Mais je ne peux rien faire avec votre dossier moi. J'aurais préféré que vous fassiez un tuto YouTube sur comment cuisiner son chat que ce CD « Oui c'est comme les crabes, il faut le mettre vivant dans l'eau bouillante et si le couvercle bouge c'est signe que la viande sera bien tendre » ; ou pire encore, une phrase de sympathie pour Morandini ! Tout ça aurait été plus simple à défendre ! Mais avec votre dossier je ne peux rien faire, même pas dire que vous avez fait ça pour protéger Rocard.

Vous aussi, monsieur L'Avocat Général je connais votre petit jeu. Dans votre accusation résonne l'écho du millier de bottes des soldats liberticides qui fondent sur notre pays et le cri sourd du millier de sentinelles qui guettent nos frontières. Vous espériez nous duper avec votre ridicule réquisitoire mais nous ne sommes pas si naïfs ! Vos références incessantes à la Saga de Harry Potter ne sont qu'un pied de nez trop puéril adressé à Marianne James, qui n'a pour but que de rappeler les funèbres efforts que vous et vos camarades ont entrepris pour la priver de son rôle dans ce chef d'œuvre du 7^e art.

Vous irez même plus loin dans vos moqueries Monsieur L'Avocat Général, en prenant le soin de rappeler que vous-même avez doublé en français, un des personnages de cette saga du nom de Drago Malfoy. Vous aussi je vous suis depuis des mois, et votre orgueil me dégoûte !

Votre besoin irréprouvable de souligner et rappeler à tout le monde que vous avez doublé la voix d'un des personnages de cette saga illustre la faiblesse de votre moralité !

Quelle arrogance habite un homme qui trouve nécessaire, lorsqu'il se présente pour la première fois à une personne, de déclarer qu'il a pu doubler un troisième voire quatrième rôle dans Harry Potter ? Je vous ai vu, toute l'année vous présenter ainsi à toute nouvelle connaissance « Bonjour, Dov MILSZTAJN, j'ai doublé Drago Malfoy »². Grandissez un peu Monsieur L'Avocat Général ! L'heure est grave, et le moment des flatteries mal placées et des imitations ratées n'est pas actuel. Même vos initiales « DM » renvoient à ce même personnage de Drago Malfoy et lorsque l'on réarrange les lettres de votre nom on peut épeler Davo Milsztjn ; que ceux qui n'entendent aucune homophonie et n'y voient pas un signe supplémentaire de sa soumission à des puissances étrangères se lèvent et me donnent le cosinus de Pi sur 2 ! 0, personne, c'est bien ce qui me semblait.

Ne soyez pas surpris Monsieur le Président, je sais que vous comptiez certainement sur la servitude silencieuse des membres de cette farce. Vous espériez avoir nommé, l'an dernier, le plus incompétent des avocats pour assurer la défense de Marianne. Mais non, moi je suis un cow-boy, un Maverick, un chien fou, je suis comme Marianne, un électron libre qui n'aurait qu'un seul précepte : ni Dieudonné ni Maître Gims.



Que dire Monsieur l'Avocat Général de votre triste réquisitoire, de vos viles vitupérations ? Vous qui réclamez une amende pour des crimes contre l'humanité ? Vous qui rangez au rang des simples contraventions cet acte odieux, qui marque l'humanité toute entière d'une éternelle cicatrice ! Je connais et comprends l'immonde stratégie que vous menez avec le soutien de Monsieur le Président et ses imbéciles assesseurs.

Vous cherchez une excuse à donner le jour où, inspiré par le martyr de Marianne le peuple tout entier brisera la main étasunienne qui tient vos ficelles. Oui ce jour-là, le jour de la chute de votre Ordre répugnant vous plaidez le double-jeu, que vous avez été clément dans votre sanction, que d'autres, plus zélés, l'auraient sûrement condamné à l'écartèlement, mais je vous assure que cela ne trompera personne car nous vous savons tous bien trop simple pour être des agents doubles.

Pardon Marianne ? « Est-ce que je suis sûr que c'est une bonne idée d'insulter tous les membres de la cour ». Alors déjà Marianne, ce n'est pas vous qui allez m'expliquer comment je fais mon boulot. Est-ce que vous auriez aimé que pendant la nouvelle star je monte sur le plateau, que je vous prenne le micro de la main et que vous dise « Marianne je ne suis pas d'accord, moi je trouve que Michael il chante beaucoup mieux que Kevin ».

Non, non ça ne vous aurait pas plu, voilà. Et puis, et puis c'est pas moi qui a déclaré devant la France entière qu'ils avaient tous de la merde dans les oreilles, donc voilà. Je gère mon truc comme je veux. Je peux continuer, c'est bon ?

Ce soir, Marianne a rendez-vous avec le Destin. Cela fait 100 ans, 1000 ans, 100 fois 1000 ans que chaque ligne, chaque échange de ce procès sont inscrits dans les livres d'histoire de demain, que les trois Parques se frottent les mains en attente de pouvoir exécuter leurs ordres impitoyables. Quelle folie d'avoir cru pouvoir me faire taire alors que cette plaidoirie avait été écrite un milliard d'années avant que fut construit ce hall : je suis lieutenant du Destin monsieur L'Avocat Général, j'agis sur ses ordres.

Vous qui n'exigez qu'une simple condamnation pécuniaire, ayez plus de courage, plus de démesure dans vos demandes : ne voyez-vous pas que Marianne est destinée à croupir en prison ? Quel martyr ferait-elle au paiement d'une simple amende ? Puisque vous n'osez pas saisir l'opportunité que vous tend le Destin, je le fais à votre place et requiert qu'on enferme cette femme ! Qu'on l'enferme à vie ! Que dis-je à vie, à perpétuité, pour être certain que même morte elle ne puisse sortir !

Et pourquoi s'arrêter là, pourquoi s'arrêter à une peine si douce ? Soyons plus américain dans notre réquisitoire, enfermons là pour 2, 3 voire 4 perpétuités ! Réjouissez-vous Marianne, 4 éternités dans un 3 mètre carré et votre dette à la société est réglée. Quatre infinis et vous serez libre de vaquer à vos tristes occupations.

Oui Marianne, votre condamnation est inévitable tant les forces contre lesquelles je dois lutter avec mes pauvres petites mains dominant ce monde et privent même la noble Justice de son libre arbitre. Oui Marianne, mes pauvres petites mains sont animées par l'idée de ne pouvoir émettre qu'une pauvre petite facture, mais je ne vois pas le rapport. Mais ne vous inquiétez pas Marianne, car vos supporters seront toujours là pour vous aider pendant vos 4 longues infinités d'incarcération. Oui Marianne, ils seront surtout toujours là, énormément par la pensée, mais là néanmoins. Oui Marianne, vos plus fidèles amis, en l'honneur de votre combat et de votre sacrifice s'infligeront l'horrible châtement de penser à vous presque quotidiennement.

Marianne, j'ai déjà pensé à l'épreuve qui vous attends et je sais, je sais, que dans la vie il faut toujours être accompagné d'un beau livre, dont les pages agissent telle une fenêtre pour l'âme et l'imagination. C'est pour cela que je vous offre ce soir cet ouvrage, écrit par Boèce, qui ; comme vous le serez, fut injustement arrêté, torturé, et, alors qu'il attend son exécution rédige ce réjouissant petit traité de philosophie, d'une profondeur et d'une beauté stupéfiante. Je sais que vous trouverez dans ce magnifique ouvrage, dans lequel Boèce détaille ses souffrances quotidiennes, tout le réconfort nécessaire pour fuir vos pensées les

plus noires, et surtout le pouvoir de vous échapper quelques instants de votre tourmente pour vous réfugier dans la sienne.

Je vous offre aussi les derniers vers de ce superbe poème que récitait Nelson Mandela quotidiennement pendant ses 27 longues années de détention, 27 longues années qui ne sont qu'une fraction infinitésimale de la sentence qui sera prononcée contre vous par ce hideux tribunal :
Peu importe que l'on me condamne,
Les charges gravées au parchemin,
Je suis le maître de mon âme,
Le capitaine de mon destin

Oui Marianne je vous fais part de ces vers car certains diront à l'avenir que vous êtes notre Nelson Mandela blanche, notre Rosa Parks à nous, celle qui a refusé de rester debout dans l'autobus de l'impérialisme américain. Notre Mahatma Gandhi qui a eu la force, le courage de ne pas trop s'appliquer pendant les grèves de la faim. Oui Marianne je vous l'assure, à l'avenir vous serez.

Oui Marianne je vous l'assure, je vous vois d'ici un demi-siècle idole parmi les idoles, martyre parmi les martyres, dieu vivante parmi les vivants, le Christ lui-même descendra de sa croix, agacé par l'ombre que vous lui faite !

Ah je vous vois Marianne, un buste à votre image dans toutes les mairies de France ; vous-même l'avez dit, vu la taille des bustes avec une seule commande on fait chuter le chômage de 3 points. Ah je vous vois Marianne, une fresque dans chaque école de chaque ville, de chaque village, de chaque bourg, de chaque hameau, je vous vois Marianne, gravé, debout, immense sur ces murs, portant le drapeau tricolore et seins nu guidant le peuple.

Chaque enfant connaîtra les paroles de toutes vos 7 chansons, les 15 exemplaires de votre album qui ont été vendu depuis 2006 deviendront de véritables reliques dans toutes les églises de la Jamesitude.

Ah je vous vois Marianne dans le reflet des yeux bleus et humides des bambins fixant votre portrait qui trônera au-dessus du bureau de chaque instituteur,

de chaque professeur, de chaque Président de notre grande République. Dans les yeux de ces chérubins, deux larmes perlent aux paupières provoquées par le souvenir de votre noble sacrifice dont le premier acte débute ce soir, et ne se termine que dans plusieurs décennies, marqué par des années de torture et de famine et dont vous ne serez libérés qu'après une mort atrocement lente et douloureuse, ah je vous vois Marianne.

Je dois vous prévenir que les agents du complot n'hésiteront pas à user des pires moyens pour vous faire craquer, ils n'auront pas de vergogne à chercher à vous faire renoncer à votre combat en vous faisant écouter en boucle pendant des mois entiers « Joyeux anniversaire » de Patrick Sébastien. Pire encore, ils n'hésiteront pas à vous infliger des retraites silencieuses de plusieurs semaines au cours desquelles vous n'aurez le droit de ne prononcer qu'un seul mot par jour, un seul, faute de quoi vous serez forcée de regarder 35 fois de suite les 35 heures de Cyril Hanouna à la télévision sans sommeil et sans pause. Ah je vous vois Marianne vous tordant de douleur par la souffrance que vous inflige ce mutisme si radical et si... inhabituel.

Mais votre martyr Marianne fera naître chez tous une ferveur aussi chaude qu'un immense feu de brousse qui crépite sous un ciel australien ; votre courage Marianne ne pourra qu'inspirer la France entière à se révolter contre son invisible colonisateur et son administration fantoche, contre cette république bananière qui sera bientôt dirigée par le plus vicieux et le plus discret de tous ses serviteurs : l'ignoble, l'affreux, l'hideux, le répugnant et répulsif Pierre-Ann Laugery. Un jour, las de l'abnégation dont vous faites preuve dans votre tourmente qui pourtant, encore une fois j'insiste, sera considérable, Pierre-Ann, cette triste marionnette, sera comme pris d'une folie marianicide et hurlera ces mots : « A MORT, A MORT LA CASTAFIORE » ! La noirceur de son hurlement sera décuplée par l'haleine constamment fétide de celui qui le prononce, car Marianne, la Castafiore, c'est vous ! Votre mort est inévitable, tant vos juges sont cruels. Ce fou de Pierre Ann n'hésitera pas un instant à rétablir la peine la plus infâme pour vous faire taire.

Je vous vois Marianne, je jour de votre exécution. Vous êtes arrivée en haut de l'échafaud, vous prenez le livre que vous avez dans vos mains, ce livre même que je vous ai offert lors de cette audience. Vous en cornez une page, pour être certaine de ne pas perdre le fil de votre lecture, comme si cette mise à mort n'était qu'une formalité qui ne pouvait vous atteindre, comme si une fois la tête tranchée vous alliez pouvoir vous relever pour en reprendre soigneusement la lecture.

Vous tendez ce livre à votre bourreau pour vous en débarrasser momentanément ; ce dernier le saisi, par surprise et reflexe, mais ne sait pas quoi en faire. Il hésite, se tourne vers le prêtre, qui lui fait des grands signes de la tête, lui montrant que lui, a les mains pleines de ses saintes lectures. Le bourreau tergiverse, tourne sur lui-même, il ne va quand même pas vous tuer avec votre livre sous le bras, il cherche un endroit adéquat pour ranger votre ouvrage, et, dans une gêne la plus totale le dépose soigneusement a même le sol, certain ne pouvoir trouver de meilleure place et surtout anxieux de reprendre le protocole de votre exécution, après y avoir dérogé pendant de trop longs instants.

Un léger sourire s'esquisse sur votre visage Marianne, face à l'idée d'avoir pu mettre dans l'embarras votre futur assassin.

Le bourreau se tourne vers vous, Monsieur le Président, pour savoir si la grâce doit lui être accordée, et sans hésiter, tout en prenant le temps de soigner votre accent anglais, vous répondez d'un ton flegmatique, « *Alas but no* », « Hélas, mais non ». Saint Yves serait fier.

Marianne, indifférente face à cet ultime signe de ralliement aux puissances qui vous chassent, vous vous tenez droite, debout en haut cet immonde échafaud, debout face à votre bourreau, debout face à la haine, debout les pieds dans le sang, debout face à la mort, debout mais fière, debout mais libre. On vous demande si vous souhaitez prononcer vos derniers mots ; sans crier, mais avec une voix déterminée à se faire entendre vous fixez la foule, cette horde de vampires oculaires, et leur dites : « *Sur mes cahiers d'écolier, Sur mon pupitre*

et les arbres, Sur le sable sur la neige, J'écris ton nom » Votre voix sonne comme une note de blues dans un champs de coton de Caroline du Sud en 1910 : elle est éclatante de révolte, impassible face à l'évidente injustice dont elle est victime.

Les agents vous attachent les mains, vous agenouillent devant la machine, vous allongent sur sa planche en bois et vous tirent par les cheveux pour que votre cou se trouve dans l'axe de la lame mortifère.

Je vois votre visage se crispé Monsieur le président, à croire que ce que je vous décris n'est pas tout à fait à votre goût. Mais il est trop facile de prononcer la peine sans en imaginer l'exécution ! La lame tombe, ta tête roule, le sang coule, la foule exulte de hurrahs sanguinaires et alors que le bourreau s'apprête à saisir le crâne par les cheveux pour l'exhiber, vous, vous Monsieur le Président, à ce moment précis, pris d'un affreux vertige vous vous posez une question si simple, si juste et bien trop tardive : « Pourquoi ? » « Mais pourquoi ? ».

C'est à cette question que vous devez en réalité répondre ce soir. Pourquoi ? Pourquoi condamner Marianne James ? De quel crime est-elle véritablement coupable ? Les termes utilisés par ce pitre de procureur n'ont trompé personne, son réquisitoire rendu au service d'intérêts Etasuniens ne fera pas le poids face à la légèreté de ses accusations.

Le seul crime de Marianne réside dans le fait d'avoir vécu trop fort, trop vrai, trop sincère. Marianne James est coupable d'être, d'être trop pleinement ce qu'elle est, ce qu'elle veut, indifféremment des regards moqueurs que portent les pudibonds de notre société.

Marianne est coupable de nous rappeler les vertus de la liberté poétique, de nous rappeler qu'il faut plus de poètes et moins prisons, de nous rappeler que :

Tout ce qui donne au lieu de prendre et de tenir,
Ce qui appelle au lieu de dire et de savoir,
Ce qui se vide au lieu de se remplir de tout,
Ce qui se perd au lieu de se chercher toujours,
Se retrouve soudain riche comme une source
Émerveillée et cependant inépuisable.

C'est bien cette richesse, cet émerveillement qui ce soir sont accusés.

Monsieur L'Avocat Général, Monsieur le Président, Messieurs les membres du jury, peu importe la sentence prononcée ce soir, peu importe votre verdict. Cette femme, innocente de tout et coupable de rien, ne peut être tenue responsable que d'un excès de vitalité et il n'existe pas d'équité dans la moindre condamnation, ni de peine juste pour le crime d'être Marianne James. Certaines mauvaises langues disent même que la punition réside dans le crime.

La légende dit que le jour de la naissance de Marianne James, 4 femmes sont nées.

Sur la terre des parias, une première femme vint,
Sur la terre des parias, une deuxième femme vint,
Sur la terre des parias, une troisième femme vint,
Ces trois rivières, l'amour, la liberté et la musique
irriguent les veines de Marianne James ; en condamner une, c'est assassiner les autres.

Mes chers confrères, malgré toutes les horreurs que vous avez pu entendre ce soir, et les injustices dont vous serez témoin, je vous souhaite, de donner, d'appeler, de vous vider et de vous perdre avec le même courage, la même force que Marianne James, et espère, un jour, vous retrouver riches comme une source émerveillée et cependant inépuisable.

Mort à toute peine de mort, vive Marianne James !



DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

MARIANNE JAMES

Mesdames et messieurs, Monsieur le Bâtonnier, assesseurs, jury, les vieux qui sont passés par là, les nouveaux qui sont là, les prochains, public qui trouvez la soirée magnifique mais quand même un peu longue... Espèce de vieille petite salope ! Chien galeux ! Épouvantable Dove ! Je ne te ferai plus jamais de confidences. Je te tutoie car nous avons travaillé sur le même projet, mais moi je n'ai pas besoin de dire que j'ai fait une voix. Il y a tout le reste qui parle pour moi...

Et quant à vous Maître, j'aurais aimé moins d'emphase et garder ma tête. J'aurais aimé, et c'est ce qui me vient comme idée tout simplement, que pour une femme, il faut toujours deux hommes. En fin de compte, j'aurais pris de vous Maître le début de votre éloquence et vous la fin. C'est bien ce que je disais. Je ne suis pas cougar ! À vous deux, ça ferait un homme parfait. Et comme la soirée a été longue, je dirai simplement que tous les deux, à leur manière, très étrangement, pour l'avocat de l'accusation, euh l'avocat général, on ne dit pas procureur ? Ça dépend, ça dépend dans quel pays. Vous êtes avocat dans quoi mon ami ? Dans le droit du travail... (rires) Et vous ? Dans le fiscal (rires). Le fiscal ! et donc le pénal ? Et dans pénal, il y a ... Ça va vous manquer ça... Vous vous êtes fait plaisir en fin de compte, à bon compte. C'était facile car je vous en ai donné, pas de la peine, mais des sujets.

En fin de compte, vous avez vu, assez juste. Je n'aime pas cette variété française qui a écrasé le sens même de notre langue, qui n'en demande pas tant. J'ai juste un exemple à vous donner. Il y avait une diva dont je tairai le nom, une vraie, elle, qui chante l'opéra, et

qui est encore vivante. Et un jour, avec un grand orchestre national, elle a eu envie de se faire plaisir et de chanter du Léo Ferré, des choses qui la touchait. Elle a dit qu'elle allait chanter simplement et elle a commencé (*Marianne James imite la voix de la Diva, à la manière d'un opéra*) « Ne me quitteeee pas ». J'étais dans la salle. Et cette femme qui voulait arriver avec toute sa simplicité, son immense voix....La soirée a été très longue...

J'ai un autre petit exemple, une petite chose à vous raconter toute simple. Un jour, je me suis fait renversée par un camion. C'est le camion qui a été abîmé. Moi, je n'ai pas eu grand-chose mais j'étais un peu sonnée. On m'a emmenée aux urgences à Paris et après m'avoir fait une piqûre anti-tétanos, c'est ça quand on est un peu râpée de partout. Le docteur regardait toutes les radios de ma tête, de mon bassin, parce que quand même j'avais fait un sacré bond... Et lui aussi, le camion... Le docteur qui allait partir se retourne... Vous savez, un docteur, un peu comme le regretté Valéry Giscard d'Estaing, vous savez un docteur avec une raie ici, avec des cheveux très très longs, mais qu'il a collés tout de l'autre côté. C'était le chef urgentiste médecin. Et une fois qu'il a eu regardé mes radios - moi, j'étais en plein « *la Nouvelle Star* » - j'étais, je me rappelle, en culotte et pieds nus, avec les jambes bien abîmées quand même, mais rien d'autre que des bobos. Il a regardé ça, puis il s'est tourné vers moi et m'a dit : « J'aimerais vous chanter quelque chose »... Et il ajoute : Mon épouse et moi, nous faisons de la chorale. Et puisque vous êtes là... » Donc bon. Qu'est-ce que je pouvais faire ? Je ne pouvais pas partir en courant. Alors j'ai dit : « oui, bien sûr, je vous écoute », mais je trouvais ça déjà un petit peu surréaliste. Et il a commencé. Il

a fait - toujours pour parler de la variété française – (*Marianne James imite le docteur qui chante*) « quand on n’a que l’amouuuur ». Et donc, j’ai eu droit à un couplet et un refrain. Et après, il m’a demandé ce que j’en pensais. Comme j’étais à la Nouvelle Star et que j’étais en verve pour absolument juger tout le monde. Eh oui, pour dire parfois que le public avait de la merde dans les oreilles ! C’est vrai que je l’ai dit. Oui, je l’ai dit. Et vous vous en êtes servi tous les deux ! Infames, vous auriez pu au moins vous vous appeler. Vous avez eu les mêmes arguments. Comment pouvez-vous utiliser les mêmes arguments ? Vous êtes la défense, enfin quoi ! Vous avez été terrible Maître, vraiment. Et donc il me chante ça, ce docteur, et je lui débrieife son petit moment de musique. Et donc je lui dis : Vous savez, docteur, le texte, il est tout simple. « Quand on n’a que l’amour à offrir en partage », ça mériterait d’appuyer un petit peu moins les voyelles, de les conduire comme on dit, comme quand on chante du Schubert ou du Brahms. Je sentais qu’il avait une culture. Je lui ai dit : vous avez une très belle voix de baryton, mais la voix est un peu flûtée. Elle est flûtée parce que vous accompagnez « partageeee ». Il me répond : oui, oui, je comprends. Très bien, je vais le dire à ma femme, elle va très contente. Puis il s’en va. Et la petite infirmière qui reste, récupère le haricot avec la seringue dedans. Elle part, juste après lui. Elle ferme la porte, puis réouvre la porte, passe la tête, et dit : « et il n’y a pas que la voix qu’il a de flûtée ». Je vous jure que c’est vrai !

Alors on peut m’accuser de beaucoup de choses, mais moi, je vis ça au quotidien. Alors que je souffre, on me chante des versions françaises complètement anéanties par ces fameux chanteurs à voix ! Le Français ne le supporte pas. Le français, il faut le dire tout simplement. Il se supporte à lui tout seul, le français. Il faut mettre très peu de mélodies. Alors oui, je suis pour Gainsbourg et Biolay. Oui, je suis pour Léo Ferré. Le seul qui a réussi à mettre de la voix merveilleusement sur des textes vraiment à lui, c’est Claude Nougaro. Lui, il a vraiment réussi à rocailler, avec du français qu’il



a réussi à faire sonner. Alors oui, je suis fière d’avoir fait tout ça. Mais vous, je vous retiens ! C’est terrible d’avoir un avocat de la défense. J’ai vraiment vu que j’allais me faire couper la tête. Ça m’a angoissée terriblement. Sur ce, la soirée était assez longue. Je n’ai plus rien à dire. Merci.

Bâtonnier Taquet : Le tribunal se retire pour délibérer.

Extinction des lumières.

Bâtonnier Taquet : La Cour vous condamne à distraire le procureur et à enivrer la Cour.

Un piano est apporté sur scène.

Marianne James : C’est étrange. Je ne sais pas ce qui m’arrive ce soir. Je te regarde, Dove, comme pour la première fois. J’ai réussi à te faire déshabiller, car si vous ne l’avez pas reconnu, c’est l’avocat général. Non seulement il fait des voix, mais il fait aussi du piano. C’est étrange. Je redis mon texte, je ne sais pas ce qui m’arrive ce soir. Je te regarde comme pour la première fois.

L’avocat général se met au piano pour accompagner Marianne James qui revisite une célèbre chanson de Dalida :

Encore des mots, toujours des mots, les mêmes mots. Rien que des mots. Des mots faciles qui me conduisent derrière les barreaux. Vilains barreaux.

Mais c'est fini, le temps des rêves, les plaidoiries se fanent aussi quand on les oublie.

Solennelle la rentrée des avocats. Merci, pas pour moi. Mais tu veux en accuser une autre, qui aime la garde à vue et la fouille au corps.

Moi tous les juges, bâtonniers, procureurs peuvent bien faire la fine bouche, ils ne me font pas peur. Paroles, paroles, paroles..... Que tu sèmes au vent. Paroles, paroles, paroles... comparution immédiate. Paroles, paroles paroles... mise à l'épreuve. Paroles, paroles, paroles.... Exécution capitale. Encore des paroles que tu sèmes, que tu sèmes au vent. *Applaudissements*. Merci. Merci à tous.

Une dernière petite mélodie... Juste une petite mélodie que je vais dédier à la dernière année de Jacques. C'est sa dernière année de bâtonnier. C'est la dernière. C'est vrai ? Il y a eu un très, très vilain jeu de mots tout à l'heure... que je ne vais pas refaire. Alors là, franchement, non. Mais franchement, Dove non. Non, je vais dire simplement dire que je vais taquiner le taquet. Cette chanson est pour Jacques Taquet.

Marianne James chante de nouveau, accompagnée au piano par l'avocat général.

*Someday he'll come along, the bâtonnier I love.
And he'll be big and strong, the man I love.
And when he comes my way, I'll do my best to
make him stay.*

*He'll look at me and smile, I'll understand.
And in a little while he'll take my hand and though
it seems absurd I know, I know we both won't say
a word.*

*May be I shall meet him sunday or may be monday.
Don't worry it's OK. Still I'm sure to meet him one
day. May be tuesday will be my day. And so I'm
waiting for the man I love. Waiting for the man
I love....*

*Waiting for l'avocat Général qui s'est déshabillé.
Et où es-tu mon petit salopaud ? Yeah Yeah.*

*Waiting for the man I love. Come on baby ! Waiting
for the man I love. Waiting for the man I loooooove.*

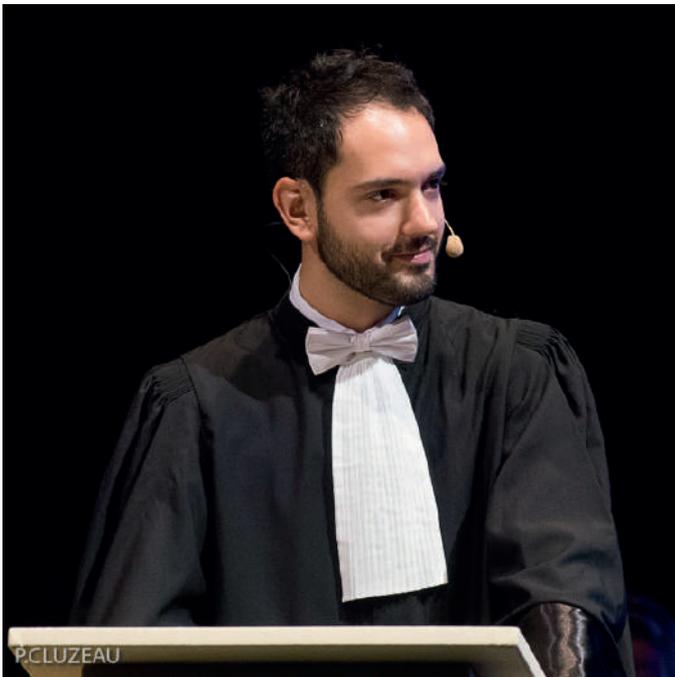
Batonnier Taquet : On a eu un parcours...On a eu un parcours remarquable dès qu'on vous a rencontré et je crois que les secrétaires cette année avaient une passion pour la musique. Et je trouve qu'avec vous, cette liberté, ce romantisme et cette passion pour la musique ont été là et à nouveau, en ma qualité de bâtonnier, de tous les bâtonniers ici présents et au nom du Barreau, c'est vraiment une joie, un honneur pour moi de vous remettre cette médaille et vous dire qu'on va continuer à vous suivre partout dans votre carrière.

























MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



PHOTON SPEECHES

**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE